

REDEVABILITÉ DANS LA FINANCE PUBLIQUE AU SÉNÉGAL : *BARRIÈRES DE L'ACCÈS DES CITOYENS À L'INFORMATION*

Séries Média et Gouvernance Juillet 2019



Table des Matières :

Contents

Redevabilité dans la Finance Publique au Sénégal : Barrières de l'Accès des citoyens à l'Information	Error! Bookmark not defined.
Table des Matières :	0
Introduction :	1
Contexte Générale :	3
Politiques Nationales en Faveur de la Participation Citoyenne et de l'Accès à l'Information sur la Finance Publique au Sénégal :	8
Améliorer l'accès des Citoyen à l'Information sur la Finance Publique au Sénégal – Le rôle des acteurs clé de veille.	10
Les Barrières à l'Accès des citoyens à l'Information et à la participation au processus de gouvernance.....	12
Recommandations :	16

Introduction

Différents gouvernements ainsi qu'institutions publiques à tous les niveaux (Nationale, départementale, locale,...) allouent des fonds en vue de financer les biens et services de la population. En Décembre l'année dernière, le gouvernement Sénégalais a voté 4 000 milliards de Francs CFA comme budget annelle de l'année 2019.

La transparence dans la finance publique est un prérequis de la **participation citoyenne** et de **la redevabilité**. La participation citoyenne dans l'élaboration du budget est nécessaire à la production des résultats positifs associés à une plus grande transparence budgétaire. En facilitant l'accès à l'information, les citoyens ont la capacité de formuler des feedbacks en l'endroit du gouvernement sur les recettes et dépenses gouvernementales. Cette approche permet ainsi aux citoyens d'exprimer leurs opinions dans la formulation des politiques et dans l'allocation des ressources.

Selon la [Banque Mondiale](#), plusieurs avantages émanent de la transparence budgétaire, cependant, quatre de ces avantages sont majeurs :

- **Moins de corruption** : Une fois les différents budgets ouverts au public et soumis à une minutieuse analyse législative, ils y a peu de probabilité permettant une déviation des décisions politiques et une mauvaise allocation des fonds,
- **La participation Citoyenne** : la transparence permet aux citoyens de donner des feedbacks concernant la qualité et la pertinence des services publics et des infrastructures,
- **Utilisation efficace des ressources** : Grace aux feedbacks concernant le budget, le gouvernement a la possibilité de mieux allouer les ressources financières aux différents services,
- **Plus de confiance au Gouvernement** : Le geste qui consiste à rendre transparent et ouvert les comptes publics permet à la population de faire plus confiance au gouvernement. En conséquence, il y a une plus grande possibilité que les citoyens payent leurs impôts.

La transparence, la participation citoyenne et l'obligation de rendre compte aux citoyens sont depuis longtemps au centre du débat public sans être inscrits dans l'agenda des gouvernements successifs. La Constitution de 2001 donne l'opportunité aux citoyens et aux organisations de la Société Civile de participer à la gestion des affaires publiques. Selon le code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques, le gouvernement est requis de régulièrement informer les citoyens sur comment les ressources publiques sont utilisées. Cependant, malgré ces mesures la gouvernance participative est limitée en raison de l'absence des cadres qui stipulent des modalités de la participation publique. [L'Enquête sur le Budget Ouvert en 2017](#) soutient qu'au Sénégal, la participation citoyenne au processus budgétaire est limitée ou plutôt inexistante.

Sur la base des données existant, ce bulletin de politique évalue l'accès des citoyens aux informations concernant la redevabilité dans la finance publique au Sénégal. Le document part d'une brève élaboration du contexte de la transparence, de la gouvernance participative, et de la redevabilité en finance publique puis va en profondeur et souligne les obstacles à la participation citoyenne et l'accès aux informations concernant le budget national et la finance publique en général. Elle formule également des recommandations à l'endroit des citoyens, des organisations de la société civile, des médias, et du gouvernement Sénégalais sur comment améliorer la redevabilité dans les finances publiques ainsi que l'accès à l'information.

1- Contexte Générale :

1.1- Transparence, Gouvernance Participative, et Redevabilité au Sénégal

En théorie, l'environnement juridique Sénégalais est favorable à la transparence, la



redevabilité et la participation citoyenne.

La constitution du pays, dans son préambule se réfère aux principes de (1) transparence, dans la gestion des affaires gouvernementale, (2) bonne gouvernance, (3) l'accès de tous citoyens au pouvoir.

En 2018, le Sénégal est devenu le 8eme membre du partenariat pour un Gouvernement Ouvert ([Open Government Partnership](#) (OGP)). L'organisation vise à exhorter les autorités publiques à prendre des engagements concrets visant à promouvoir un gouvernement ouvert, des citoyens mieux informés, la lutte contre la corruption, et l'exploitation des nouvelles technologies dans le but de renforcer la gouvernance. Dans un esprit de collaboration multipartite, la supervision de l'OGP est garantie par un comité de pilotage y compris des représentants des gouvernements, ainsi que des organisations de la société civile.

Au Sénégal, les politiques publiques sont soumises au contrôle de deux acteurs : Un contrôle politique (Le parlement) et un control juridique (la Cours des Comptes). Due au fait que le Sénégal pratique une démocratie représentative, l'État n'a pas l'obligation de rendre compte directement aux citoyens. Cependant, le processus de décentralisation qui a débuté en 1960 avec pour but de contré l'héritage français qui consistait en une grande centralisation, à permit d'inclure la voix des citoyens dans la gestion des affaires publiques en vue de promouvoir une bonne gouvernance. Les administrations locales travaillent ardemment depuis lors afin d'inclure la voix des citoyens dans le processus de formulation des politiques.

En pratique, l'obstacle principal à la gouvernance participative est le manque de mécanismes et de procédures formelles à l'échelle nationale qui pourraient permettent aux citoyens et à la société civile de faire un suivi des politiques

publiques. L'absence d'une loi garantissant le droit d'accès à l'information limite les citoyens dans l'exercice de leurs droits de participation à la bonne gouvernance.

1.2- Les Finances Publiques et la Redevabilité dans la Finance Publique au Sénégal

Le system actuelle de gestion de la finance publique au Sénégal est basé sur la loi française qui gouverne le budget des recettes et des dépenses publiques. Cette loi était mise en œuvre au Sénégal avant que le pays ne gagne son indépendance en 1960, cependant, elle a été révisée lors des décennies qui ont suivie. Depuis 1990 des changements considérables ont été entrepris en raison de la nouvelle structure institutionnelle émanant de la constitution de 2001 et des directives financières adoptées par la **Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest** (UEMOA). Les reformes entreprises sont entre autres la reforme sur les douanes et le system de taxes, et la création de la cours des comptes.

La **constitution** révisée en 2001 donne au Gouvernement la responsabilité de gérer les finances publiques. Il incombe donc à l'Etat de mener à bien ses tâches en exécutant le budget annuel préparé par les fonctionnaires du service publique. En 2003, le gouvernement Sénégalais a renforcé le cadre juridique à travers trois décrets signés les 13 et 28 Mars. Les nouveaux décrets ont incorporé trois directives de l'UEMOA, résultant ainsi à l'adoption des Régulations sur la redevabilité dans le secteur publique, le tableau des comptes, et l'Etat Financier du secteur public.

Depuis 2009 l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a entrepris des changements considérable en adoptant le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques accompagné d'une vision forte de ce que devrait être la transparence et de la manière dont elle devrait être mise en œuvre au sein des États membres. Au niveau national, les autorités gouvernementales ont commencé la transposition de l'ensemble des Directives et règlements de l'UEMOA en 2011. **Le Code de transparence dans la gestion des finances publiques**, qui dispose : « *Les citoyens, à la fois contribuables et usagers des*

services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics : ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques »

Depuis plusieurs années déjà, le Sénégal a entrepris des mesures en vue de renforcer la transparence et la redevabilité :

- **L'harmonisation des données statistiques à l'échelle sous régionale.** Depuis 2017, le Sénégal a officiellement adhéré aux Normes Spéciales de Dissémination des Données Officielles (SDDA) du Fonds Monétaire International.
- La création d'institutions telle que [l'Office National de la Lutte contre la Fraude et la Corruption](#) (OFNA) et de la [Cellule Nationale de Traitement des Informations Financière](#) – CENTIF) pour l'amélioration de la transparence budgétaire. Cependant, malgré ces nouvelles institutions, le Sénégal n'a toujours pas d'institutions financières.
- Le gouvernement met à la disposition du public nombre de **documents budgétaire** à travers le site internet du Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Planification. Le gouvernement publie le budget proposé au parlement, les appendis, les rapports économique et financier, les rapports d'exécutions trimestrielles du budget, les rapports d'évaluations mensuelles, les notes trimestrielles sur la situation économique du pays.

Public availability of budget documents from 2008 to 2017

Document	2008	2010	2012	2015	2017
Pre-Budget Statement	●	●	●	●	●
Executive's Budget Proposal	●	●	●	●	●
Enacted Budget	●	●	●	●	●
Citizens Budget	●	●	●	●	●
In-Year Reports	●	●	●	●	●
Mid-Year Review	●	●	●	●	●
Year-End Report	●	●	●	●	●
Audit Report	●	●	●	●	●

● Available to the Public ● Not Produced
● Published Late, or Not Published Online, or Produced for Internal Use Only

Figure 1 Enquête de l'Open Budget 2017 - Sénégal

*En Janvier 2017, le Sénégal a adopté le « **Programme Budgétaire** » ce qui implique notamment une nouvelle nomenclature budgétaire basée sur les résultats, l'élaboration de manière pluriannuelle des politiques publiques, une plus grande marge de manœuvre des gestionnaires publics qui auront la possibilité d'exercer une fongibilité asymétrique entre leurs crédits et un renforcement des pouvoirs de contrôle des services internes de l'Administration, du Parlement et de la Cour des comptes.*

Ces développements ont permis au pays d'enregistrer un score de 51/100 lors de la notation de [l'Open Budget Partnership](#) en 2017 sur la transparence budgétaire. Le score du Sénégal est plus élevé que la moyenne globale et est le troisième meilleur score de l'Afrique Sub-saharienne. Cependant, malgré ces efforts considérables et cette note, le pays n'est toujours pas considéré comme transparent par l'Open Budget Partnership (pour être considéré comme transparent, le pays doit avoir un score de 60/100). En ce qui concerne la participation citoyenne, le score du Sénégal a chuté de 13/100 à 02/100. Cette situation est de plus en plus inquiétante.

Malgré les progrès considérables enregistrés en ce qui concerne la transparence financière, les pratiques budgétaires révèlent nombre de défis entre autres : le

retard dans la production et la publication des documents budgétaires, le manque de mécanismes de redevabilité, la non-publication des documents clés tel que les rapports d'évaluations et d'audits semestrielle.

1.3 La Participation Citoyenne et l'accès aux informations sur la Finance Publique au Sénégal.

La constitution de 2001 donne l'opportunité aux citoyens de participer à la gestion des affaires publiques. En effet, l'article 102 de celle-ci dispose : « *Les collectivités territoriales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques* ». De plus avec l'Acte 3 de la décentralisation, il est offert aux autorités locales la possibilité de créer au sein de leurs circonscriptions des cadres de concertation devant servir de réceptacle à cette participation citoyenne. Cependant, en pratique, ces mécanismes de participation citoyenne sont rarement utilisés. Par conséquent, la participation citoyenne au Sénégal est relativement faible. Avec un score de 02/100 le Sénégal donne peu d'opportunités aux citoyens de participer au processus budgétaire.

L'état de la Participation Citoyenne au Sénégal comparé aux autres pays de la région :

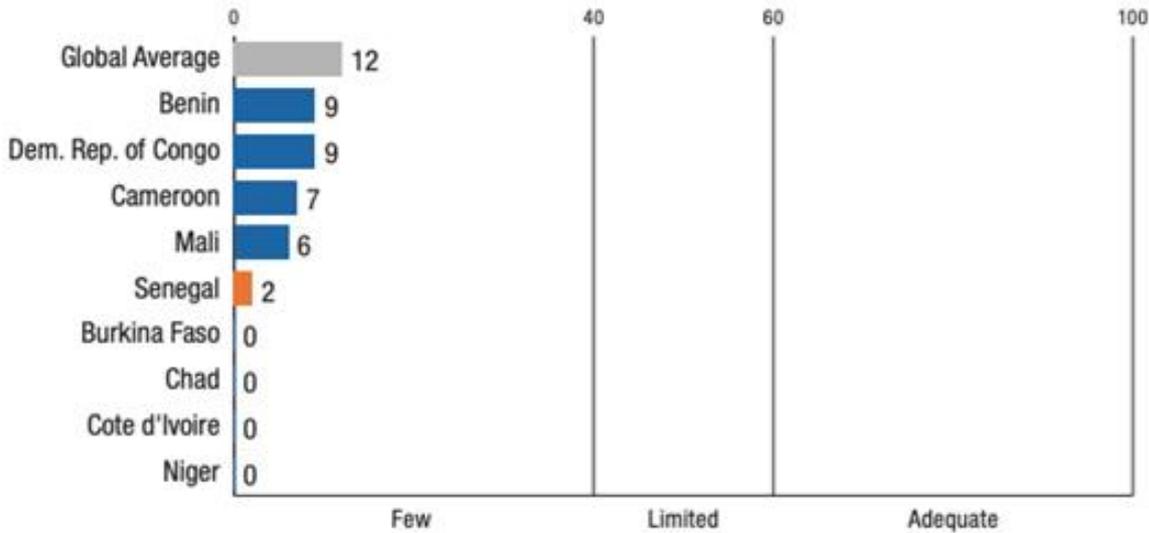


Figure 2 – Enquête de l'Open Budget 2017 – Sénégal

Les citoyens ont l'opportunité de participer aux discussions en relation avec la finance publique lors du **débat d'orientation budgétaire** qui s'organise annuellement. Mais les citoyens ne peuvent pas exprimer leurs points de vue. Ils ont seulement le droit d'observateur. Il y a donc raison de dire que les citoyens ne sont pas impliqués dans le processus budgétaire au plan national. Ainsi, en dehors de la retransmission des sessions parlementaires par les médias, les citoyens n'ont presque aucune information sur le processus budgétaire.

Le défi majeur à la gouvernance participative est **l'absence du droit d'accès à l'information**. Le manque d'accès à l'information ne permet pas aux citoyens de donner des feedbacks au gouvernement sur les politiques publiques et particulièrement sur la finance publique. Par conséquent, les populations n'arrivent pas à s'exprimer sur les questions de formulation des politiques et de l'allocation des ressources.

2- Politiques Nationales en Faveur de la Participation Citoyenne et de l'Accès à l'Information sur la Finance Publique au Sénégal :

Le cadre juridique Sénégalais encourage les citoyens à avoir accès à l'information et à participer au processus de prise de décision. Des instruments juridiques sont mises en place au niveau local que national en vue d'assurer un bon fondement des principes de la bonne gouvernance.

2.1- L'article 102 de la Constitution Sénégalaise :

L'article 102 de la Constitution dispose que « **Les collectivités territoriales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques** ». Cet article donne aux citoyens le droit constitutionnel de participer à la gouvernance locale. Les législateurs Sénégalais admettent du fait que la participation citoyenne est au niveau local et non national.

2.2 – La loi N° 2013-10 :

La loi N° 2013-10 du 28 Décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales fait de la participation citoyenne un axe majeur de la gouvernance locale

et du développement territorial. En effet, l'article 6 de ce Code dispose que « **toute personne physique ou morale peut faire, au président du conseil départemental et au maire, toutes propositions relatives à l'impulsion du développement économique et social de la collectivité locale concernée et à l'amélioration du fonctionnement des institutions** ». Selon le législateur, cette participation citoyenne au niveau local doit s'exercer à travers les **cadres de concertation** créés par les autorités municipales. Ces cadres de concertation, composés principalement d'organisations citoyennes et de représentants du secteur privé local, peuvent être consultés sur différents sujets d'intérêt local notamment les plans et projets de développement local ainsi que les conventions de coopération.

2.3 – Le Budget Citoyen publié par le Ministère des Finances :

Depuis 2014, le Ministère des finances publie régulièrement le « **Budget Citoyen** » qui est une version réduite de la loi des finances destinée à faciliter l'accès des citoyens aux informations relatives aux grandes masses de recettes et de dépenses de l'État. Toutefois, le document demeure difficilement accessible aux citoyens : son contenu est très technique et le langage utilisé (le français) n'est pas compris par l'écrasante majorité de la population. Cependant, il est important de féliciter le gouvernement pour les efforts consentis en vue de simplifier et de rendre accessible le **Budget Citoyen**.

2.4 - Haut Conseil des Collectivités Territoriales :

Dans le but d'assurer une meilleure prise en compte des besoins des citoyens dans la mise en œuvre des politiques publiques locales, le Gouvernement Sénégalais a créé en 2016 le Haut Conseil des Collectivités Territoriales qui a entre autres pour mission de **donner un avis motivé sur les politiques de décentralisation, d'aménagement et de développement territoriale**.

2.5 – Le Cadre Multi-Acteurs

En 2017, le Ministère de la Bonne gouvernance a créé le Cadre Multi-Acteurs pour le suivi budgétaire. Le cadre regroupe des acteurs de l'État, de la société civile, de la justice et même du secteur privé. La création de ce cadre résulte d'une volonté de fédérer toutes les initiatives citoyennes en matière de suivi et d'analyse de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce cadre se réunit de manière fréquente

pour renforcer les capacités de ses membres et pour produire des analyses indépendantes sur la situation de mise en œuvre des politiques publiques. Aujourd'hui, les priorités des parties prenantes à ce cadre est de créer une telle initiative au niveau des collectivités territoriales.

3- Améliorer l'accès des Citoyen à l'Information sur la Finance Publique au Sénégal – Le rôle des acteurs clé de veille.



a. Les Médias

Les organes de presse s'intéressent de plus en plus à la transparence budgétaire. Outre la publication des rapports en relation avec les questions financières, les médias créent des formats plus pédagogiques dans la dissémination de leurs informations. Par exemple, [Africa Check](#), un média indépendant non-partisan qui vérifie à travers des méthodes journalistiques les déclarations faites en publiques, a publié des [infographies factuelles](#) en vue de permettre aux populations de comprendre le budget 2018 du Sénégal.

Les médias arrivent aussi à interpeller les autorités à être redevable vis-à-vis de leurs actions. En décembre 2010, suite à la fin d'une année fiscale sans proposition d'une loi sur le Contrôle Budgétaire, un journaliste du [Quotidien Sud](#) s'est exclamé en indiquant « une violation flagrante » de la constitution. En réponse à la réaction, le gouvernement s'est engagé de mettre à jours ses données avant la fin de 2011. En 2012, une loi de Contrôle Budgétaire a été votée en prenant en considération les budgets votés depuis 2010.

Malgré ces développements, les médias rencontrent nombres de défis dans la couverture des questions en rapport aux finances publiques. Parmi ces défis, ont compte entre autres l'auto censure, le manque d'information officiel...

b. Organisation de la Société Civile

Les Organisations de la Société Civile (OSC) entreprennent nombres d'actions en vue de promouvoir la transparence, la participation citoyenne, et la redevabilité.

Le [Forum Civil](#) travaille dans le but de promouvoir la transparence, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. L'organisation s'est particulièrement distinguée et a été acceptée en 2000 comme la branche Sénégalaise de Transparency International.

Le **Réseau Citoyen pour la Transparence Budgétaire au Sénégal (RCTB)** est un réseau citoyen constitué de quatre (4) ONG créée en 2014 en vue de promouvoir la transparence budgétaire. Le réseau permet aux organisations de la société civile qu'elle rassemble de faire un suivi budgétaire dans leurs secteurs respectifs : [CICODEV](#) dans la santé, [Alphadev](#) dans l'éducation, [Action Solidaire](#) dans l'industrie minière, et [ENDA Ecopop](#) dans la décentralisation des autorités locales. Les cinq objectifs clés de ces organisations sont de :

- 1) Renforcer la capacité des membres du réseau afin que ces derniers puissent développer et mettre en œuvre des stratégies, faire le suivi budgétaire et rédiger des rapports ;
- 2) Faire la collecte et disséminer les informations budgétaires. En 2014, le groupe a produit une [vidéo](#) sur le processus budgétaire ;
- 3) Faire le plaidoyer pour la création de cadres consultatifs y compris l'inclusion de la société civile dans le processus budgétaire ;
- 4) Analyser la loi des finances ;
- 5) Etablir un réseau sur l'étendue du territoire national.

Le président du RCTB a annoncé que le réseau est en cours de développement d'un plan stratégique de quatre ans (2018-2021). L'objectif du plan stratégique est de contribuer à une plus grande participation citoyenne au processus budgétaires.

4- Les Barrières à l'Accès des citoyens à l'Information et à la participation au processus de gouvernance

En dépit des efforts entrepris par le gouvernement, les médias, ainsi que les organisations de la société civile en vue de promouvoir la redevabilité financières, le système gouvernemental rencontre nombre de difficultés qui peuvent être rassemblés en trois catégories :

4.1- L'absence d'une loi sur l'accès à l'information.

Le Sénégal a signé le Code de Transparence de l'UEMOA qui donne aux citoyens le droit d'accès à l'information sur la gestion des ressources publiques (budgétaires et naturels). Le code exhorte également les gouvernements à rendre accessible aux citoyens les informations.

Toutefois, en l'absence d'une « **loi nationale sur l'accès à l'information** » la transparence au Sénégal reste toujours un "vœu pieux". Due au fait que les citoyens ne sont pas informés, ils ont une compréhension limitée de leurs droits en terme de participation au processus de prise de décision. Cette situation est surtout récurrente au sein des citoyens qui résident hors de Dakar et qui n'ont pas la possibilité d'exprimer leurs besoins au gouvernement.

Heureusement, le Ministère de la Bonne Gouvernance a entrepris une initiative pour l'adoption de la loi sur l'accès à l'information. Cette initiative est appuyée par un comité technique. En attendant l'adoption de la loi d'accès à l'information, les citoyens peuvent compter sur le rôle de veille des médias, et des organisations de la société civile, pour leur fournir des informations sur la finance publique.

4.2 Fausse représentation des citoyens dans le processus d'examen budgétaire :

Les citoyens ne participent pas au processus de prise de décision vue qu'ils ne prennent pas part aux débats. Le seul droit octroyé aux citoyens dans le processus budgétaire est celui de participer en tant qu'observateurs lors des débats sur l'orientation budgétaire, et la présentation du pré-rapport budgétaire au Parlement. Seuls les députés peuvent poser des questions et faire des corrections au budget lors de la phase d'examen budgétaire.

Les citoyens ont de façon récurrente le sentiment selon lequel les députés ne représentent pas leurs besoins et aspirations. En effet, les défis auxquelles font face les parlementaires ainsi que les organisations de la société civile dans la demande de plus de redevabilité est manque de capacité technique leur permettant de maîtriser les questions de finances publiques. Contrairement à l'Etat qui dispose d'experts dans différents secteurs (éducation, eau, assainissement, santé, finance publique, etc.) les organes en charges de contrôler l'action gouvernemental manquent d'expertise.

Avec l'appui technique des partenaires financiers, nombreux progrès ont été cependant enregistrés. Une plateforme de dialogue entre l'état et les acteurs de la société civile a été créée en vue de discuter des questions en relation avec la gestion des ressources publiques. Cependant, ce genre de plateforme est encore embryonnaire et inefficace.

4.3- Les mécanismes de redevabilité sociale sont quasi-inexistants

Malgré le fait que les lois existantes fournissent des mécanismes de contrôle et d'évaluation des politiques publiques à l'assemblée nationale, elles ne prévoient

de telles dispositions ni aux organisations de la société civile, ni aux citoyens malgré leurs droit de suivi sur la gestion des ressources publiques.

Les députés qui représentent les Populations ont pour mandat de contrôler l'action gouvernementale. Toutefois, ce contrôle de l'action gouvernementale est généralement faible. Les différents comités législatifs n'examinent et ne publient pas en ligne les rapports de leurs analyses sur la Proposition du Budget Exécutif. En pratique, le législatif n'est ni consulté lors de la mise en œuvre du budget, ni lorsqu'il s'agit de la réduction des dépenses suite aux faibles revenus.

Le rôle de veille des organisations de la société civile est très limité. Cette situation s'explique d'abords par le manque de la ressource humaine disposant de connaissances profondes dans les finances publiques. Ensuite à la faible coordination des différentes plateformes de redevabilité, et enfin à l'absence d'une méthodologie unanime de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

4.4 Connaissance limitée des citoyens de leurs droits en matière de participation

La connaissance et compréhension des citoyens en ce qui concerne leurs droit à participer au processus de prise de décision est limité. Cet état des lieux est dû à deux facteurs : l'accès limité à l'information en ligne, et l'aspect linguistique.

a. Accès aux informations en ligne :

L'internet représente le canal principal à travers lequel les informations sur la gestion des ressources publiques sont partagées avec les citoyens. Malgré le fait que le Sénégal dispose un bon taux de pénétration d'internet, ce dernier n'est pas accessible à tous les citoyens, surtout ceux qui sont dans des zones rurales. Aussi, même si les citoyens avaient accès aux différents sites web, ils n'arrivent pas à toujours comprendre les informations partagés due au niveau de technicités linguistiques.

b. Langue

Les informations sur le budget public sont disponibles seulement en Français. Outre cet aspect, un grands nombre de la population Sénégalaise (plus de 70% de

la population) parle seulement la langue locale. Le langage technique utilisé dans les documents officiels ne favorise également pas une bonne compréhension.

4.5 Etude de cas – Le besoin grandissant de transparence et de redevabilité dans la gestion des ressources naturelles au Sénégal.

La récente découverte du pétrole et du gaz qui a lors des quelques semaines passée occupée les débats publics au Sénégal est un exemple palpable des défis concertants la participation citoyenne dans le processus de prise de décision et de control des ressources publiques. Lors de la période, seule les politiciens du parti au pouvoir et de l'opposition ont pris part aux débats. Les citoyens n'ont pas reçus des informations claires et compréhensives sur les contrats signés, les provisions, lois, et réalités en relation avec l'industrie minière en général.

Dans des situations pareilles, les citoyens ont du mal à avoir des informations fiables et compréhensives sur comment les ressources pétrolières et gazières sont exploités et quelles seraient leurs répercussion financières sur le budget du pays. En Juin 2019, des milliers de citoyens ont protesté pour dénoncer les contrats frauduleux d'exploitations minières et demander plus de transparence dans la gestion du pétrole et du gaz Sénégalais. Suite aux manifestations populaires, des accusations contre le frère du président sur la gestion des contrats d'exploitation ont fait surface.

5- Recommandations :

Après une analyse de la situation Sénégalaise, l'on observe que malgré les nombreuses politiques gouvernementales visant à renforcer la participation citoyenne et l'accès à l'information sur la finance publique, nombres de défis persistes. Dans le but d'améliorer la transparence et la redevabilité dans la finance publique au Sénégal, nous formulons les recommandations suivantes :



Citoyens :

- a. Prendre des initiatives pour mieux comprendre la politique globale de l'État;
- b. Renforcer le plaidoyer afin de faire pression sur l'Etat pour la constitutionnalisation du droit d'accès à l'information;
- c. Mettre sur pied des cadres endogènes pour favoriser et renforcer la pratique de la transparence au niveau des collectivités. De telles initiatives pourraient s'appuyer sur un partenariat solide avec les organisations communautaires de base ;



Organisation de la Société Civile

- a. Mener un plaidoyer pour l'implication des citoyens dans la formulation des politiques publiques prioritaires;
- b. Suivre régulièrement le rythme d'exécution des grandes masses de recettes et de dépenses du budget de l'État. Pour ce faire, la société civile devra s'accorder sur une méthodologie et des outils standards de suivi du budget de l'État;
- c. Partager davantage les principaux feedbacks citoyens sur les politiques publiques en organisant par exemple des foras de redevabilité sectorielle sur la qualité de la délivrance des services publics,
- d. Faciliter les débats entre autorités et citoyens afin d'améliorer les prestations de services publics.



Médias

- a. Renforcer davantage les capacités des journalistes sur les questions de transparence et de participation citoyenne afin de renforcer l'intégrité des couvertures et reportages médiatiques sur les finances ;
- b. Eduquer les citoyens sur les contenus des politiques publiques en termes de bonne gouvernance et de participation citoyenne. Ex : Diffuser des débats sur le droit d'accès à l'information et la participation citoyenne ;
- c. Alerter l'État, si nécessaire, sur les éventuels manquements dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ex : organiser des sessions d'analyse budgétaire et partager les résultats avec le Gouvernement ;



Gouvernement :

- a. Créer un cadre juridique propice à la participation et la transparence en adoptant une loi sur l'accès à l'information et en formalisant les cadres de concertation au niveau local ;
- b. Veiller à la prise en compte des recommandations citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Ex : organiser des table-rondes multi-acteurs entre l'État, les partenaires techniques et financiers, et les citoyens ;
- c. Traduire les informations importantes dans les langues nationales (notamment les sept langues codifiées) ;
- d. Fournir plus d'informations aux citoyens sur les politiques publiques prioritaires de l'État notamment en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et de sécurité.

References

Enquête Plus, « *Transparence budgétaire, le Sénégal sur la bonne voie* », <https://www.enqueteplus.com/>

International Monetary Fund, "Senegal – Fiscal Transparency Evaluation", <https://www.imf.org/>

MFWA, "*Transparency & Accountability Issues in Senegal*", <http://www.mfwa.org/>

2017 Open Budget Survey, "Senegal", <https://www.internationalbudget.org>

World Bank, "*Republic of Senegal, Country Financial Accountability Assessment*", <http://documents.worldbank.org>

World Bank Blogs, "*Making local voices count: How Senegal and Tunisia inspire each other on governance reform*", <https://blogs.worldbank.org/>



Media Foundation for West Africa

32 Otele Avenue, East Legon,

Telephone: +233 (0) 302 555 327

Twitter: @TheMFWA

Facebook: Media Foundation for West Africa

info@mfwawest.org

www.mfwawest.org



[@themfwa](https://www.facebook.com/themfwa)



[@TheMFWA](https://twitter.com/TheMFWA)



www.mfwawest.org